DECLARATION LIMINAIRE SNEP-FSU Yvelines

Séminaire bilan des animateurs d'AS

Mercredi 25 JUIN 2025

Mesdames et Messieurs les **cadres UNSS, Inspecteur·es, représentant·es** de la DSDEN, **chef·fes d'établissement**, et bien sûr **animateurs/animatrices d'AS.**

Le SNEP-FSU est ravi de participer à ce séminaire bilan de l'UNSS 78. Ce rendez-vous est un moment important pour valoriser l'engagement de la profession dans leurs **AS** et dans tous les évènements UNSS. L'accompagnement des élèves aux différentes compétitions, aux formations de JO ou aux actions promotionnelles parfois éloignées et l'aide à l'organisation des rencontres sportives et artistiques représente un engagement conséquent le mercredi après-midi. Nos cadres UNSS viennent de nous présenter le dynamisme du sport scolaire de notre département. Il permet un accès à moindre coût à tout·es nos élèves à la culture sportive et artistique et en particulier à ceux et celles qui **en sont le plus éloigné·es**. Un accès à une pratique régulière est indispensable dans un contexte où la sédentarité des jeunes ne fait que s'aggraver.

Dans notre département, plus **de 80 % des lycées** programment des cours le **mercredi après-midi. LE SNEP-FSU a** demandé à Monsieur le Recteur lors du CRUNSS que des recommandations soient adressées aux chef·fes d'établissements pour la libération du mercredi après-midi dans les emplois du temps comme le stipule la loi : note de service 87-379 du 1er décembre 1987 et les circulaires 0230 du 20 avril 2022 et 10 125 du 18 aout 2010 : « la libération des mercredis après midi est recommandé comme indication pour favoriser le bon fonctionnement de AS. »

Car, c'est bien en participant aux **rencontres** sportives et artistiques que nos élèves mettent en œuvre les valeurs de solidarité, fair-play et responsabilité. **Des milliers de certifications de JO** ont eu lieu dans l'année dans différentes fonctions et niveaux.

Toutes ces rencontres ne pourraient avoir lieu sans le travail et l'engagement des **coordonnatrices et coordonnateurs** de district, pierres angulaires de l'UNSS. Elles et ils sont indemnisé-e-s pour leurs missions en **IMP** souvent bien en deçà des heures consacrées. Nous saluons la **reconduction** de l'enveloppe allouée par le Rectorat de Versailles pour les Yvelines, suite au combat national mené par le SNEP-FSU.

Le SNEP-FSU continue de dénoncer **l'accord cadre transport** qui a compliqué le travail des coordos de district et a eu des conséquences financières négatives sur les budgets des districts et des AS. Les alternatives à l'accord cadre transport doivent aboutir au plus vite.

Concernant le **règlement fédéral** 24-28, devant les problèmes multiples qu'il a engendrés cette année, il est prévu de nombreux ajustements pour la rentrée 25-26. Il reste à étudier les conventions inter-AS pour les rencontres UNSS et la révision de certaines fiches sport et artistiques dont les épreuves et les compositions d'équipe ne sont pas adaptées avec les réalités de terrain.

Nous voulons souligner par ailleurs que le **soutien financier** des collectivités territoriales est indispensable au bon fonctionnement du service départemental de l'UNSS. En effet, les crédits d'animation n'augmentent pas tout comme la subvention du ministère de l'Éducation nationale qui stagne à 3,8M € depuis 2018. Le SNEP-FSU demande son doublement. Nous tenons à remercier le **CD 78** pour son soutien avec le dispositif **PASS +** et à la subvention aux AS qui restent stables pour l'an prochain. Soulignons aussi la légère augmentation de la subvention du **CR IDF** même si elle est encore loin d'être suffisante et l'application LABAZ.

Concernant la grande enquête Gymnase Score mené par le SNEP-FSU cette année, les chiffres de notre département concernant le sport scolaire :

dans le département : 32 % des AS ont un accès limité aux équipements sportifs dont 4,7 % n'ont aucune installation y compris le mercredi après-midi.
1/85 établissement n'a pas accès à un gymnase ! = 1,17 %
3/85 établissement n'a pas accès à une structure pour l'AS ! = 3,5%

Le SNEP-FSU salue la réussite de nos **séminaires de fin et de début d'année**, qui permettent des temps de partage et réflexion autour du projet départemental de l'UNSS. Le SNEP-FSU est satisfait d'avoir été invité au séminaire des coordonnateurs de district pour réfléchir au PDDSS. Tous ces temps de rencontres permettent de mettre au cœur de l'UNSS une démocratie participative. Le SNEP-FSU se veut une force de proposition et reste un outil de défense du service public du sport scolaire.

Le SNEP-FSU souhaite mettre en lumière **l'importance du travail des cadres et des secrétaires** pour nous proposer des évènements de grande qualité et faire fonctionner le SDUNSS 78.

Enfin, le SNEP-FSU apporte son soutien aux enseignants d'EPS, animateurs, animatrices d'AS qui ont été particulièrement **choqués par les propos d'E. MACRON** le 13 mai dernier affirmant qu'avant 2017, il n'y avait pas de sport à l'école et au collège. Balayer ainsi les 20 millions d'heures d'EPS obligatoire dans le second degré et les 2,8 millions d'heures dans les associations sportives par an est ressenti comme un véritable mépris dans la profession et pour notre discipline.

Ainsi, le SNEP-FSU renouvelle son profond attachement au service public du sport scolaire et demande au nouveau **Directeur National** et à ses équipes d'œuvrer à son rayonnement : **nous lui adressons un message :** « Le SNEP-FSU, les enseignants d'EPS, animateurs et animatrices d'AS, coordonnateurs et coordonnatrices de district et cadres UNSS ont des attentes fortes sur votre action et sur les engagements que vous prendrez pour l'UNSS. Nous y serons particulièrement vigilants. La dynamique doit être relancée, le nombre de rencontres à destination du plus grand nombre de nos licenciés doit être renforcé, les alternatives à l'accord cadre transport doivent aboutir au plus vite. Enfin elles et ils ont besoin que vous leur redonniez confiance. Elles et ils sont prêts à relever ce défi, ensemble à vos côtés, dans l'intérêt de la structure, de tous ses acteurs et actrices et bien évidemment dans celui des élèves. »

GYMNASE SCORE

A continuer de compléter !

Les chiffres de l'enquête gymnase score :
Sport scolaire : dans le département

- dans le département :
32 % des AS ont un accès limité aux équipements sportifs

1/85 établissement n'a pas accès à un gymnase ! = 1,17 %

3/85 établissement n'a pas accès à une structure pour l'AS ! = 3,5%

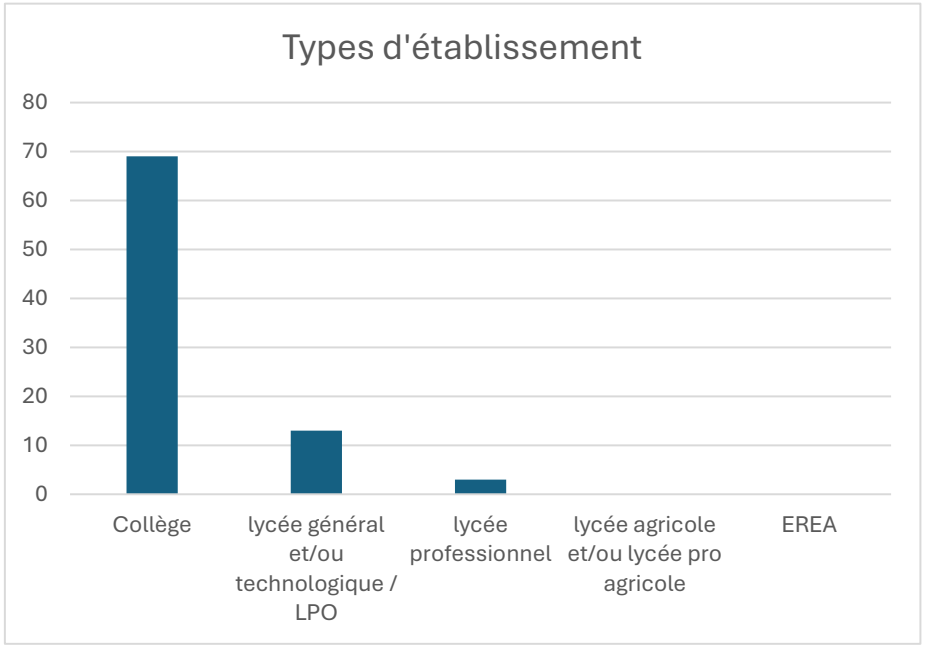

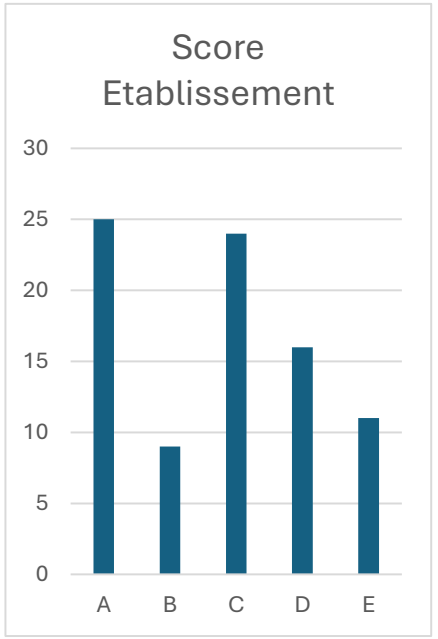

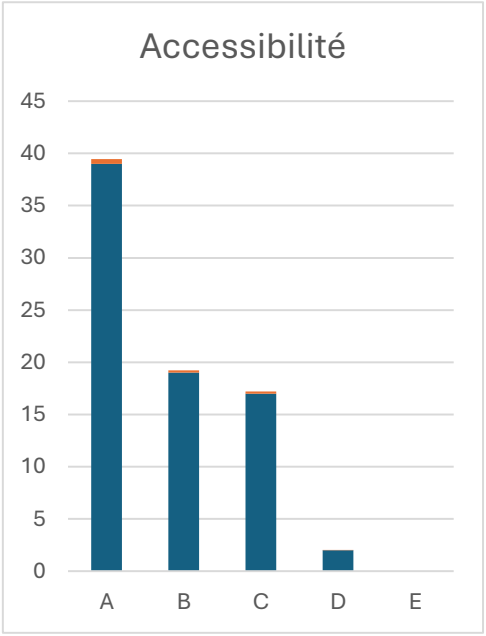

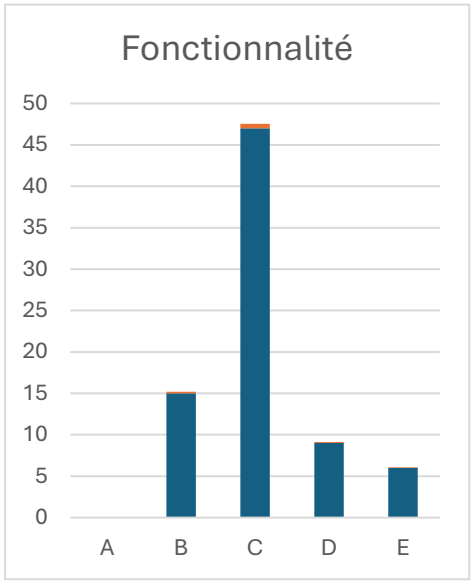
Fonctionnalité
50
45
40
35
30
25
20
15
10
5
0
A
B
C
D
E

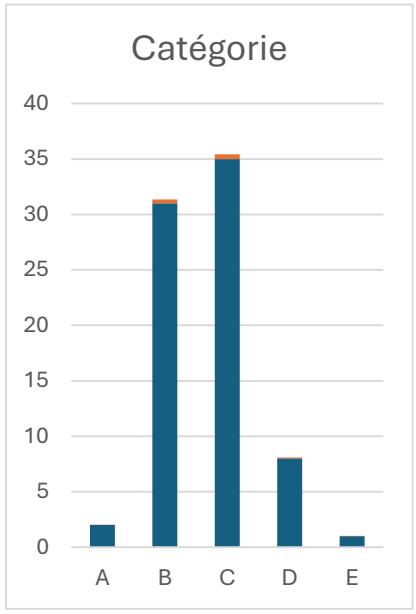
Catégorie
40
35
30
25
20
15
10
5
0
A
B
C
D
E

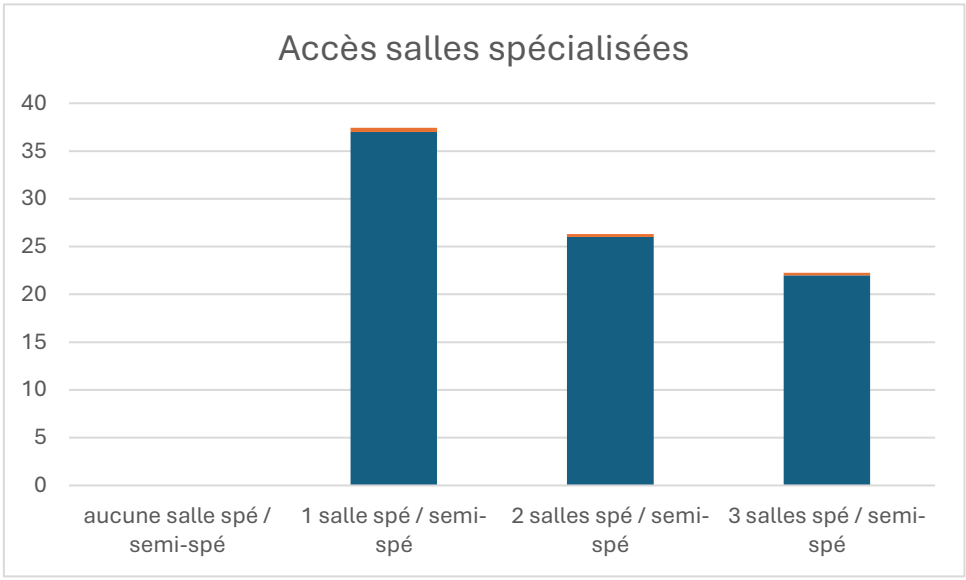
Accès salles spécialisées
40
35
30
25
20
15
10
5
0
aucune salle spé / semi-spé
1 salle spé / semi-spé
2 salles spé / semi-spé
3 salles spé / semi-spé

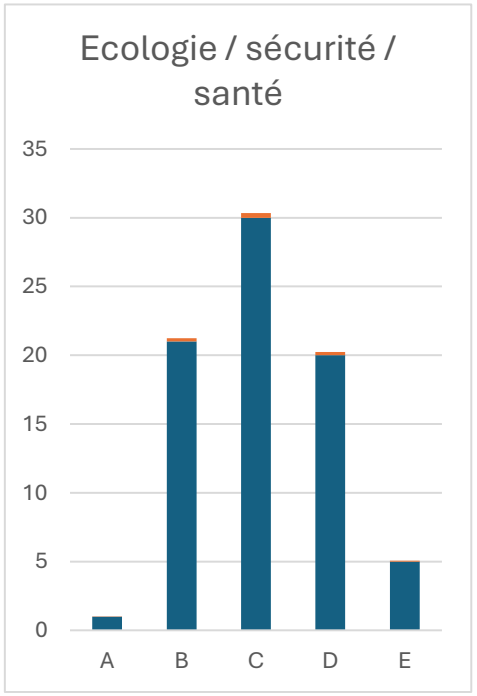
Ecologie / sécurité / santé
35
30
25
20
15
10
5
0
A
B
C
D
E

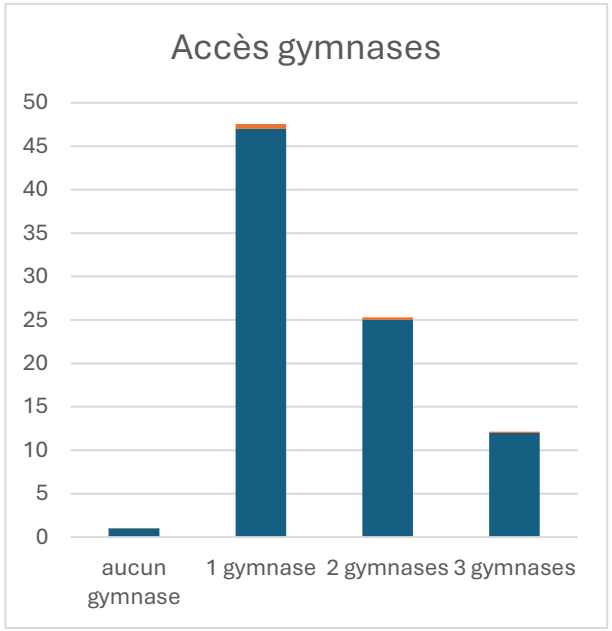
Accès gymnases
50
45
40
35
30
25
20
15
10
5
0
aucun gymnase
1 gymnase
2 gymnases
3 gymnases

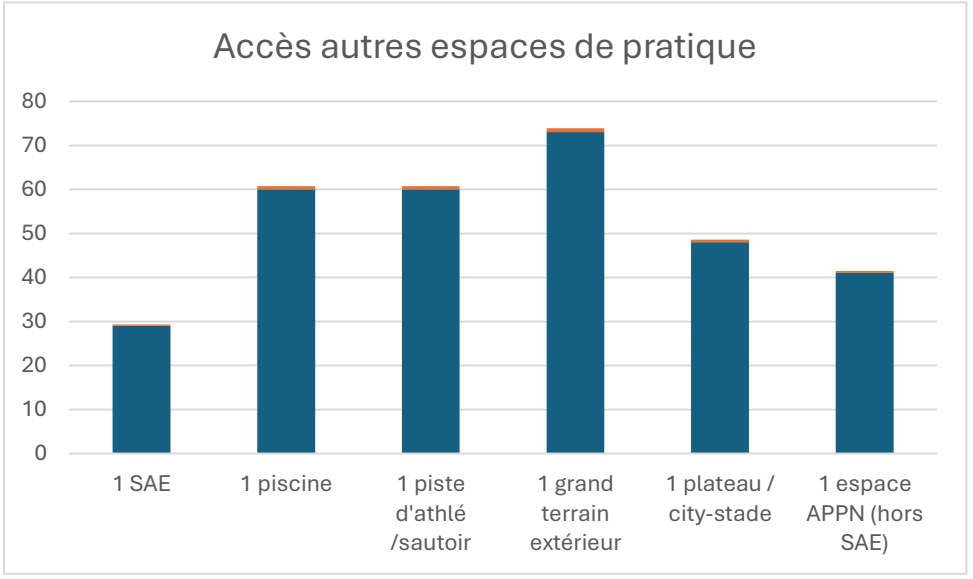
Accès autres espaces de pratique
80
70
60
50
40
30
20
10
0
1 SAE
1 piscine
1 piste d'athlé /sautoir
1 grand terrain extérieur
1 plateau / city-stade
1 espace APPN (hors SAE)